



Municipalité régionale de comté de Papineau (MRC)
Province de Québec

AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, QUE :

Lors de la séance régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau tenue le 18 décembre 2024, le règlement numéro 210-2024 « prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de Papineau pour l'année 2025 et de leur paiement par les municipalités membres » a été adopté.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le bureau de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.

DONNÉ à Papineauville ce 19^e jour de décembre deux mille vingt-quatre.



Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale